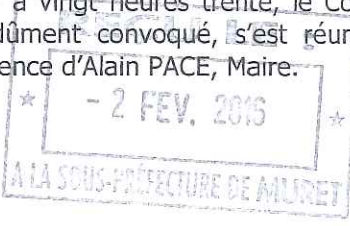



<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Procurations : 5 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 22 Abstentions : 6</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 20 janvier 2016</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO, Bernadette SERRES à Andrée ESCAICH, Maryvonne SALES à Alain AUBERT, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA, Eva FLORES à Alain PACE.</p> <p>ABSENTE : Nicole CHAUVET.</p> <p>Secrétaire de séance : Alain AUBERT</p>	
<p>N° 4344</p> <p>OBJET :</p> <p>Cession de parcelles à la SCI Dernier Arrêt</p>	<p><i>Cette délibération annule et remplace la délibération n°4307 du 20 mai 2015</i></p> <p>Vu le code général des Collectivités territoriales, Vu le code de l'urbanisme, Vu l'avis de France Domaine,</p> <p>Considérant que la Commune de Seysses dispose d'un ensemble de parcelles situées rue Danièle Casanova, cadastrées section A sous les n° 1496, 1493, 1630, 1680, 1678 et 1676 soit un ensemble de 3.248 m².</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil la cession de ces parcelles selon extrait de plan cadastral joint, pour un montant de 50 € H.T/m², au profit de la SCI Dernier arrêt.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide la cession à titre onéreux des parcelles cadastrées section A n° 1496, 1493, 1630, 1680, 1678 et 1676, soit un ensemble de 3.248 m², pour un montant de 50 euros HT/m² à la SCI Dernier arrêt. • Précise que tous frais, notamment actes et procédures, concernant la cession de ces parcelles seront supportés par l'acquéreur.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 2 FEV. 2016</p> <p>Affiché le : 2 FEV. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 28 janvier 2016</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p> <div style="text-align: right;">  </div>